

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE PUBLIQUE DU  
LUNDI 12 AVRIL 2021  
A 18H30

**BUDGET 2021,**  
sans augmentation de la fiscalité, équilibré, et maîtrisé,  
une section d'investissement d'importance.

**ST MICHEL D'AURANCE**

# SOMMAIRE

## **1. FINANCES**

- A. Présentation et vote du Budget Primitif 2021
- B. Vote des taux de fiscalité pour 2021
- C. Vote des taux de TEOM pour 2021
- D. Transformation de l'avance remboursable versée au Labo.VE en subvention

## **2. CULTURE**

- A. Signature de la convention triennale avec le SOAR Quelques p'Arts

## **3. TOURISME**

- A. Validation de la convention d'objectifs 2021 avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme

## **4. SCOT, URBANISME, MOBILITE, HABITAT, DECHETS**

- A. Déchets : Suppression de l'exonération de TEOM
- B. Mobilité : Convention de coopération avec la Région

## **5. ECONOMIE, NUMÉRIQUE, AGRICULTURE, FORÊT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIES**

- A. Approbation de la convention « Petites villes de demain »

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

- A. Mise à jour de la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence

## **7. ACTION SOCIALE ET ENFANCE-JEUNESSE**

- A. Engagement de soutien au Centre socio-culturel de St Agrève

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

## **9. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

**Date de la convocation** : 6 avril 2021

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 51

**Étaient présents** : Mme Josette CLAUZIER, M. Thierry GIROT, M. Dominique BRESSO, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Sébastien MAZAT, Mme Michelle THOMAS, Mme Nadine RAVAUD, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Antony CHEYTION, Mme Marie-Christine ROURE, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Denis SERRE, Mme Johanna HORNEGG, M. Roger PERRIN, Mme Nicole GRATESOL, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, Mme Françoise ROCHE, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Nadège VAREILLE, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Christophe GAUTHIER, Mme Carine PONTON, M. Michel MARMEYS, Mme Isabelle BOUCHARDON, M. Antoine CAVROY, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Patrick MEYER, M. Michel CHANTRE, Mme Aline DUBOUIS, Mme Catherine FAURE, M. Yves LE BON, Mme Sylviane BOISSY, M. René COSTE, Mme Dominique PERENO, M. Dorian REY, M. Florent DUMAS, Mme Marie-Françoise PERRET.

**Absents excusés représentés** : M. Alain BACONNIER pouvoir à M. Nicolas FREYDIER, Mme Nathalie TELLIER pouvoir à Mme Nadine RAVAUD, Mme Josyane ALLARD-CHALANCON pouvoir à Mme Monique PINET, M. Pascal BAILLY pouvoir à Mme Michelle THOMAS.

**Absents excusés** : M. Philippe CRESTON, M. Jean-Marie FOUTRY, M. René JULIEN

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance** : Dorian REY

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Jérôme REBOULET, Directeur des Services techniques
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Aude CHABANNE, Assistante de direction en remplacement d'Anne-Lucie CHAPUS

M. le Président remercie les délégués pour leur présence et laisse la parole à Dorian Rey, Maire de St Michel d'Aurance, qui accueille ce conseil communautaire.

Dorian Rey souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et remercie chaleureusement Catherine Faure, qui fut la maire à l'initiative de la construction de la salle des fêtes dans laquelle le conseil se tient présentement.

Puis Dorian Rey présente sa commune de 300 habitants, jeune et active, et insiste sur l'aspect important des activités sur cette commune. La zone d'activités des Prés de l'Eyrieux l'illustre fortement.

Il souhaite bonne réunion à tous et donne la parole au Dr Jacques Chabal qui annonce le remplacement d'Anne-Lucie Chapus par Aude Chabanne sur le poste d'assistante de direction pour une durée de 9 mois. Puis il annonce l'ordre du jour : le vote du BP et 6 autres points.

Avant de donner la parole à Michel Villemagne pour la présentation de ce budget primitif 2021, M. le Président souhaite adresser quelques mots à l'assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

*Nous allons vous présenter le budget de notre communauté de communes Val'Eyrieux, sans augmentation des taux de fiscalité. Ce budget, vous le verrez est tourné vers l'avenir et avec un investissement très important, tout en gardant une capacité d'autofinancement intéressante.*

*Je remercie les Vice-présidents, les responsables administratifs et techniques et le CODIR pour le travail réalisé. Ce budget est maîtrisé sous la houlette de M. le Vice-président Michel Villemagne.*

*« On gouverne bien de loin, mais on administre bien que de près », disait à juste titre Napoléon Bonaparte. C'est ce que nous réalisons ensemble.*

*Dans l'environnement institutionnel singulier qui est le nôtre, Val'Eyrieux doit plus que jamais demeurer une collectivité de proximité avec l'incarnation concrète de la subsidiarité, mais également une collectivité attractive et compétitive.*

*Rendre un service public local de qualité, avec des moyens toujours plus contraints, et défendre les services publics d'Etat, indispensable.*

*C'est un défi. Il nous impose de faire preuve d'imagination et de courage en choisissant toujours le mode de gestion le plus adapté, et nous invite à toujours recentrer l'action sur l'essentiel, sans sacrifier la qualité et l'efficacité de nos politiques locales.*

*Il faudrait ici citer tous les dossiers et projets indispensables à notre quotidien : économie, culture, social, sport, eau et assainissement, services techniques, tourisme, Scot et mobilité..., le tout avec l'appui des ressources humaines.*

*Ce défi nous engage à penser « collectif » entre nous, quelques soient les situations... et en privilégiant les collaborations avec l'Etat (parfois avec un esprit de fermeté), la Région, le Département, et tous les partenaires institutionnels (CAF, les consulaires, etc...), et les indispensables syndicats (Eyrieux Clair, SYMCA, SICTOMSED, Bassin du Doux...). Ces structures permettent à notre territoire de vivre. Et c'est tout le sens du travail de notre équipe, pour rester fidèle à l'excellence qui caractérise Val'Eyrieux.*

*Quelques chiffres qui seront largement expliqués par Michel Villemagne.*

*Budget total = 26,5 millions d'euros*

*Fonctionnement = 13 millions d'euros*

*Investissement = 13,5 millions d'euros (dont 4,7 pour le budget général et 6,6 pour l'eau et l'assainissement).*

*Avec une pression fiscale non accrue,*

*TEOM stable en 2021,*

*un emprunt encadré,*

*des dotations assez stables,*

*seule mauvaise nouvelle : la CVAE.*

*Pour 2021, l'investissement est un des plus gros réalisés depuis la création de Val'Eyrieux. Ces 8 budgets : général, eau, assainissement, activités économiques, énergie, et les ZA (Aric, Prés de l'Eyrieux et Rascles), satisfont les besoins de toutes les communes via notamment les fonds de concours. Ils satisfont également tous les projets du quotidien : économie, enfance jeunesse, sport, culture, social, technique, logement, tourisme, ... ». Tout cela laisse entrevoir des possibilités futures pour notre Communauté de communes.*

*Je vous remercie.*

*Dr Jacques CHABAL, Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux*

Remerciant une nouvelle fois les responsables, M. le Président laisse la parole à Michel Villemagne, Vice-président aux Finances.

## **1. FINANCES**

### **A. Présentation et vote du BP 2020**

En introduction, M. Villemagne indique aux délégués que les budgets qui vont être présentés sont prévus sur une prévision d'activité à taux plein. La construction budgétaire se base sur les quatre points suivants :

- 1) Ne pas augmenter la pression fiscale : une pression fiscale constante et une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) stabilisée.
- 2) Limiter le recours aux emprunts, principalement sur le budget général.
- 3) Garder à l'esprit que nos zones d'activité doivent trouver un équilibre pérenne.
- 4) Bénéficier d'aides importantes sur l'eau et l'assainissement dans le cadre d'une subvention de l'Agence de l'eau. Nous sommes à ce titre dans une fenêtre optimale cette année.

Au global, l'eau, l'assainissement et l'EPIC représentent 12 millions d'€ d'investissement, soit 50% de la masse budgétaire.

Voilà ce que Michel Villemagne a souhaité présenter en propos liminaires avant de rentrer plus en détail sur chacun des huit budgets.

#### **• BUDGET GÉNÉRAL**

##### CALCUL DE L'ÉPARGNE

M. le Vice-président indique qu'au niveau de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), sur 2021, Val'Eyrieux perd près de 170 000€. En contrepartie, nous avons la chance cette année de verser moins à l'EPIC du fait de son excédent, ce qui réduit de façon assez significative la subvention qui lui est allouée.

Une épargne nette positive, c'est assez récent (depuis 2019). C'est important d'avoir ces éléments financiers avant de rentrer dans le détail des chapitres.

La prévision d'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) est de 65 287 €. Elle est en nette baisse par rapport à la prévision 2020 (222 400 €) et par rapport au réalisé 2021. Cette prévision s'explique

principalement par la baisse de la fiscalité et par la prévision d'un versement d'une subvention d'équilibre au budget ZA Aric.

Par ailleurs, le budget a été construit avec la volonté de ne pas augmenter la dette du budget général de Val Eyrieux.

CHAPITRE	REALISE 2019	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
<b>Total Charges réelles</b>	8 763 414 €	8 616 805 €	8 474 939 €	8 958 009 €
<b>042 – op ordre</b>	387 716 €	500 000 €	431 325 €	450 000 €
<b>Total Charges</b>	9 151 130 €	9 116 805 €	9 151 131 €	9 408 009 €
<b>Total recettes réelles</b>	9 473 821 €	9 396 705 €	9 472 710 €	9 653 601 €
<b>042 – op ordre</b>	37 304 €	51 455 €	49 514 €	50 000 €
<b>Total recettes</b>	10 349 910 €	10 258 111€	10 332 175€	10 323 931€
<b>Epargne Brute</b>	+ 710 407 €	+ 779 900 €	998 287 €	695 601 €
<b>Epargne nette</b>	+ 196 529 €	+ 222 400 €	+ 438 169 €	+ 65 287 €

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Charges car général	1 313 318 €	Excédent reporté	620 330 €
	Charg de personnel	2 888 728 €	Prod des services	501 730 €
	Reverst de recettes	3 290 338 €	Impôts et taxes	6 348 285 €
	Autres charges de gestion	1 088 310 €	Dot et compensations	2 489 925 €
	Frais financiers	143 615 €	Autres produits de gestion	93 821 €
	Char exceptionnelles	170 800 €	Tr régie + amort sub	50 000 €
	Dot amort et prov	463 000 €	Atténuation charges	105 000 €
	Dépenses Imprévues	49 900 €	Prod exceptionnels	21 840 €
	Virt à la sect d'invst	915 922 €	Reprise de provision	93 000 €
	<b>Total dépenses Fct</b>	<b>10 323 931 €</b>	<b>Tot recettes Fct</b>	<b>10 323 931 €</b>

### Explications des dépenses de fonctionnement :

M. le Vice-président indique le montant total du budget de fonctionnement, soit 10 323 931 € et passe en revue les différentes lignes en les comparant à la hausse ou à la baisse par rapport à 2020 :

11 – les charges à caractère général : globalement stable. En 2020 nous avons prévu 1 338 000 € en fonctionnement optimal, avec une gestion rigoureuse et de proximité où chaque € dépensé est un € justifié. Nous avons une saine gestion de nos ressources budgétaires.

12 – les charges de personnel : globalement stable.

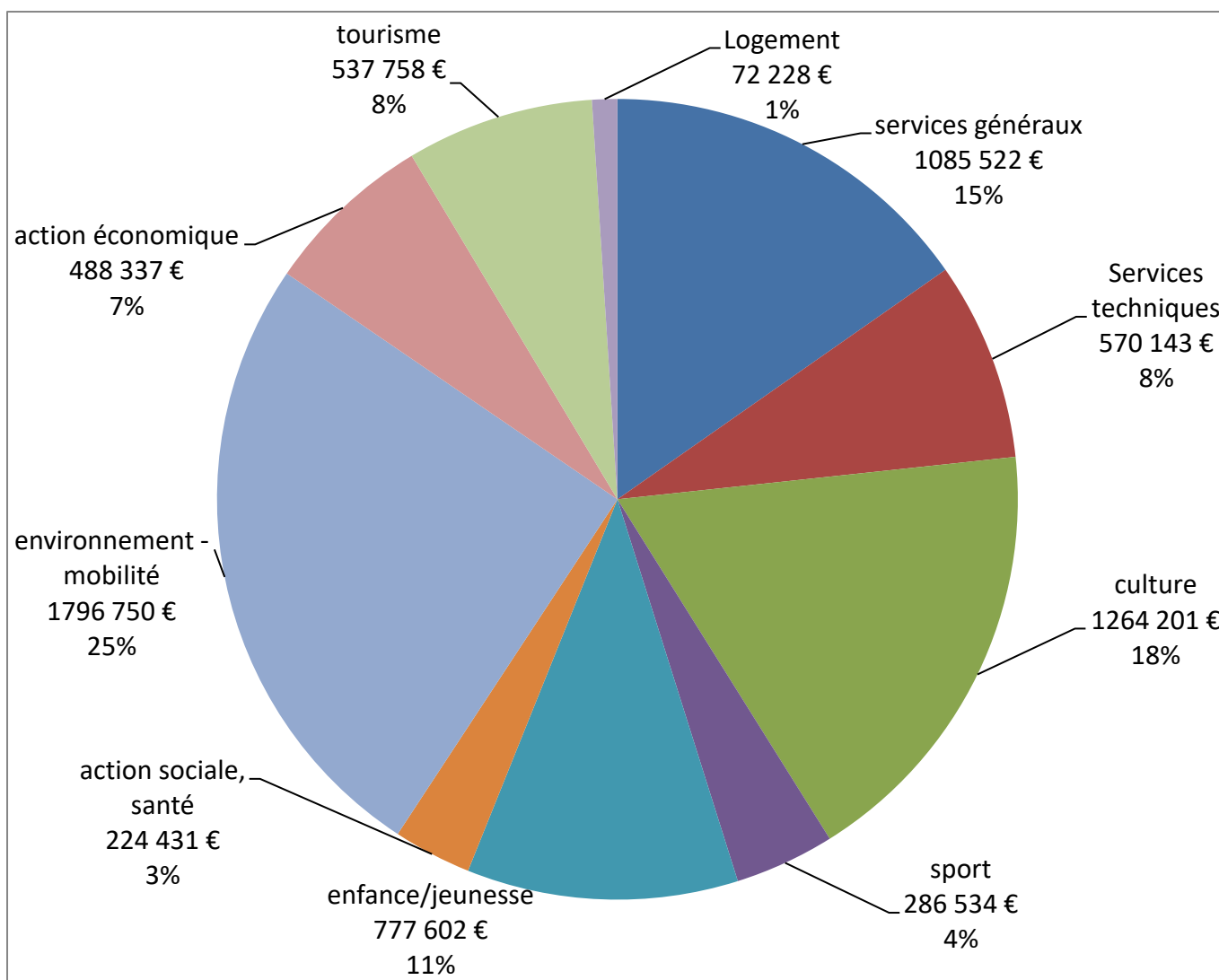
14- Reversement de recettes : ce chapitre concerne les participations aux syndicats gestionnaires de la compétence ordures ménagères ; ainsi que le versement des attributions de compensation aux communes membres. Cette ligne légèrement à la hausse comprenant principalement les attributions de compensations et les versements au syndicat de collecte des ordures ménagères. Une petite augmentation du fait de l'augmentation de la taxe de séjour perçue et reversée à l'EPIC.

65 – Autres charges de gestion courante : il s'agit des subventions aux associations sportives et culturelles, ainsi qu'au tourisme via l'EPIC ou aux divers syndicats. La baisse est principalement due à l'évolution de la subvention à l'EPIC Val Eyrieux Tourisme. Quelques hausses viennent compenser : hausse du syndicat du Doux (GEMAPI), SYMCA, SPPEH.

67- Charges exceptionnelles : elles sont en augmentation par rapport à 2020, dont 100 000€ pour ZA Aric

22 – Dépenses imprévues : elles sont fixées à environ 50 000 €.

Puis Michel Villemagne présente le diagramme circulaire représentant les parts que prennent les dépenses de fonctionnement pour chacune des grandes thématiques portées par Val'Eyrieux :



Explications des dépenses de fonctionnement :

70 – Produits des services (petite enfance, enfance-jeunesse et culture) : Stabilité prévue, relativement à une année « normale ».

73 – Fiscalité : la baisse de ce poste s'explique principalement par la baisse de 170 000 € de la CVAE en 2021.

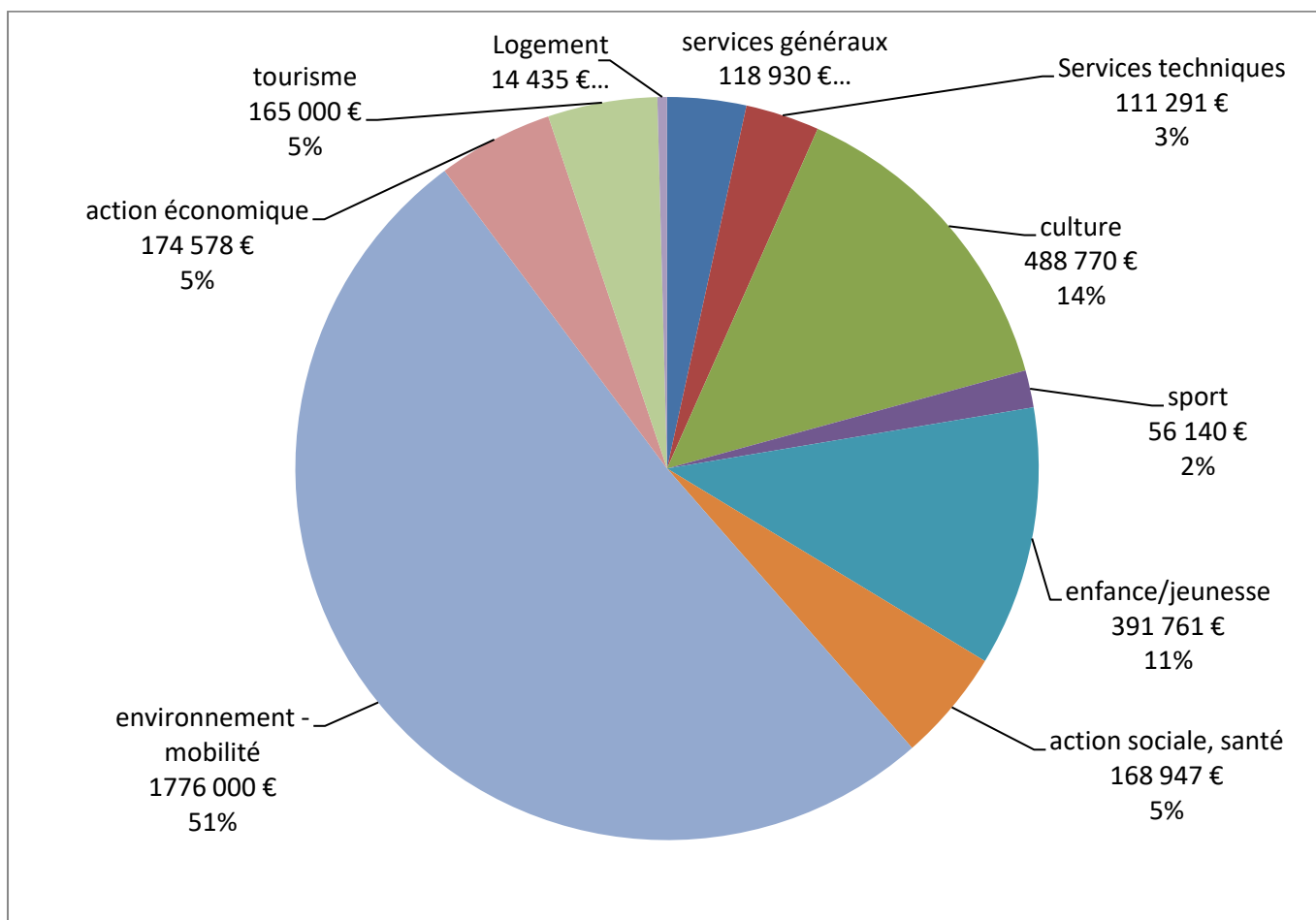
74 – Dotations – subventions : ce chapitre concerne d'une part les dotations de l'Etat ainsi que les subventions perçues des différents financeurs des services. Légère augmentation de ce poste. Le budget a été établi sur une prévision de stabilité des dotations. Quelques subventions supplémentaires sur « attractivité », « petites villes de demain » ont été prévues.

75 - Autres produits de gestion : représente les recettes de loyers des locaux mis en location.

13 – Atténuations de charges : ces recettes sont des compensations des arrêts maladie (indemnités journalières) ou absences autorisées des salariés. Ce budget est construit avec prudence. Il est aussi à temporiser avec les charges liées au paiement des remplaçants.

78 - Reprise de provision : opération qui chaque année doit faire l'objet d'un ajustement. A voir comment elle est utilisée et provisionnée en fin d'année.

Michel Villemagne présente la répartition des recettes de ce budget en fonction des grandes thématiques portées par la Communauté de communes :





## BASES ET PRODUITS FISCAUX

TAXES	Produits 2020	BASES 2021	Produits 2021
Cotisation foncière entreprises	1 313 671 €	3 381 000 €	881 649 + 490 331 €
Cotisation valeur ajoutée entreprises	667 142 €		498 750 €
IFER	167 632 €		168 646 €
TASCOM	80 279 €		80 279 €
DCRTP	351 805 €		351 805 €
VERST FNGIR	243 750 €		243 750 €
Taxe habitation	1 735 322 €		1 360 385 + 492 086 €
Taxe foncière bâtie	248 043 €	14 265 000 €	225 198 €
Taxe foncière non bâtie	41 003 €	475 600 €	41 207 €
Alloc compens	160 059 €		30 353 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 008 706 €</b>		<b>4 853 550 €</b>

M. le Vice-président présente une stabilité des taux d'imposition ménage et entreprises. Pour rappel, l'année 2021 est la première année où la réforme de la Taxe d'habitation impacte directement les collectivités. En 2021, Val'Eyrieux va recevoir un pourcentage de la TVA collectée sur le territoire national récupérée sur la taxe d'habitation des résidences principales.

Mme Catherine Faure demande précision sur cette TVA. Michel Villemagne répond qu'actuellement les taux sont figés à 10,22%. Ce n'est qu'à partir de la réforme complète (réforme Macron), que des modifications auront lieu. A partir de 2024 il faudra revoter le taux.

Michel Villemagne fait une parenthèse au sujet du foncier bâti, et conseille aux communes de communiquer avant l'automne à leurs habitants, car certains d'entre eux vont être attentifs au taux, même si au final le montant n'augmente pas. Il précise bien que jusqu'en 2023, cela ne pourra pas être revoté.

## INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES		
	Déficit reporté	1 080 062 €	Affect réserves	806 100 €
	Rbt capital prêts	630 310 €	Produits cession	189 900 €
	Chap 20	95 000 €	FCTVA	331 222 €
	Chap 204, 27	884 538 €	Subventions	1 271 090 €
	Chap 21	77 863 €	Emprunts	701 887 €
	Chap 23	1 885 673 €	Dot amortissements	450 000 €
	Véhicules régie	18 126 €	Virt de la sect fct	915 922 €
	Tr régie + amort sub	50 000 €	Avances, participations	64 151 €
	Dépenses Imprévues	8 700 €		
	<b>Total Dépenses Invst</b>	<b>4 730 272 €</b>	<b>Total Recettes Invst</b>	<b>4 730 272 €</b>

## Budget général Investissement

Il représente 4 730 272 €.

Le virement de la section de fonctionnement et les amortissements permettent de maintenir un budget d'investissement significatif. En effet, 14 % des produits de fonctionnement sont consacrés à l'investissement.

Il est aussi maîtrisé de manière à ne pas augmenter la dette du budget général.

L'emprunt prévu à ce stade est de 701 887 € qui est à comparer au remboursement de capital de 630 310 €.

Quelques explications des lignes :

Le chapitre 20 : concerne les études.

Les chapitres 204, 27 : comprennent le projet de déploiement de la Fibre Optique

Les chapitres 21 et 23 : les travaux d'acquisition.

Véhicules régie : il n'y a plus de véhicule pour l'eau, car le budget eau est en affermage.

Michel Villemagne passe en revue le détail du programme d'investissement proposé pour l'année 2021 avec les recettes prévisionnelles. Attention, certaines recettes sont parfois plus importantes que les dépenses dans le cas d'opérations en fin de chantier (reste à réaliser).

OPERATIONS	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
000 - Fds CONCOURS	645 128 €	64 000 €
001 - ETUDES	65 000 €	10 000 €
002 - ACQ MATERIELS	31 200 €	17 969 €
003 - Médiathèques	94 340 €	18 000 €
008/013 - Tvaux Bât Enfance	249 246 €	116 550 €
027 - RESTO EBE	15 559 €	
010 - SPORTS	195 966 €	80 755 €
022 - ARCHE	48 404 €	15 400 €
023 - CCSTI	4 100 €	
025 - ECOLE VENT	510 417 €	337 504 €
043 - POLE ASTRO	7 023 €	1 600 €
029 - SIEGE + C. TECH	680 830 €	582 670 €
030 - ATELIER BIJOU	17 445 €	110 152 €
039 - SANTE	10 159 €	3 000 €
038 - INCENDIE	137 410 €	198 600 €
046 - TVAUX ZA	145 000 €	20 000 €

- ▶ Les fonds de concours : ne sont pas seulement communaux. 380 000€ sont consacrés à Ardèche Drôme Numérique (ADN).
- ▶ La ligne 002 : est un montant assez faible pour une communauté de communes comme Val'Eyrieux. Ceci est lié à des arbitrages qui permettent notamment d'encadrer le recours à l'emprunt.
- ▶ 008/013 : il s'agit des travaux sur St Pierreville et St Martin de Valamas.
- ▶ 027 : EBE = Espace Bien-être.
- ▶ 010 : le sport dans toutes ses composantes, dont une part significative pour le Padel, à hauteur de 86 000 €.
- ▶ 025 : Ce montant à l'École du vent, comprend le renouvellement scénographique.
- ▶ 043 : une étude est prévue sur Planète Mars.
- ▶ 029 : ce montant correspond pour sa plus grande part, à l'investissement sur le Centre technique.
- ▶ 039 : les 2 maisons de santé.
- ▶ 038 : Une participation de 35 % sera à verser au SDIS quand il y aura l'extension du centre de secours.
- ▶ 046 : il s'agit des travaux pour ZA Rascles, non pris dans le budget annexe ZA Rascles.

## • BUDGET EAU

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Charges car général	49 900 €	Excédent reporté	2 676 €
	Charges personnel	60 000 €	Prod des services	652 500 €
	Redevance agence eau	5 000 €	Amort subventions	230 000 €
	Frais financiers (int)	38 500 €	Reprise prov	3 955 €
	Dot amortissements	650 000 €	Cessions immo	18 126 €
	Dépenses imprévues	9 000 €		
	Virt à la sect d'invst	60 076 €		
	Charges except	12 700 €		
	Prov créances douteuses	3 955 €		
	Val comptable cession	18 126 €		
	<b>Total Dépenses de fct</b>	<b>907 257 €</b>	<b>Total recettes de fct</b>	<b>907 257 €</b>

Michel Villemagne précise que Val'Eyrieux n'a plus de régie eau potable ni assainissement, mais des charges de personnel (60 000€) se décomposant ainsi : un agent + des parties de charges supplétives (secrétariat, DGS, direction Services techniques...).

#### Pour les Dépenses :

- Charges à caractère général : ce sont principalement des achats d'eau à des collectivités voisines (tels que prévus dans les affermagés)
- Redevance agence de l'eau : c'est simplement une prévision d'un éventuel reliquat lié à la fin de la régie. Avec le passage à la DSP, c'est le fermier qui règle ces dépenses.
- Charges exceptionnelles : prévues en cas de non valeurs.

Il a été prévu également une opération de vente des véhicules de l'ancienne régie au budget général (opérations d'ordre en fonctionnement et investissement).

- Provision créances douteuses : à la demande du trésorier en lien avec des factures émises par l'ex régie.
- Les opérations d'ordre de TVA s'expliquent par la possibilité de récupérer la TVA sur les travaux dans le cadre des contrats d'affermage signés avant 2015. Cela ne concerne pas le nouveau contrat d'affermage global.

En recette :

Les produits des services sont les reversements de la part collectivité du prix de l'eau.

## INVESTISSEMENT

Michel Villemagne poursuit sur le budget d'investissement Eau. Il introduit cette partie en ces termes : « si on devait retenir un élément fort de ces budgets eau et assainissement, c'est bien qu'ils irriguent **notre territoire**. Sans cette prise de compétence par Val'Eyrieux, ces 70 % de subventions perçues n'aurait pas pu s'effectuer ».

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Déficit reporté	187 364 €	Cession véhicules	18 126 €
	Chapitre 20	115 000 €	Affect en réserves	193 760 €
	Chapitre 21	40 000 €	Subventions	2 092 132 €
	Chapitre 23	2 707 731 €	TVA par fermier	3 000 €
	Op d'ordre TVA	3 000 €	Emprunt	430 000 €
	Amort subventions	235 809 €	Virt section fct	60 076 €
	Dépenses imprévues	20 189 €	Dot amortissements	650 000 €
	Rbt capital prêts	141 000 €	Op d'ordre TVA	3 000 €
	<b>Tot dépenses Invst</b>	<b>3 450 094 €</b>	<b>Tot Recettes Invst</b>	<b>3 450 094 €</b>

L'année 2021 est de nouveau une année où les investissements sont très importants (3 450 094 €). La capacité d'autofinancement de ce budget et les subventions importantes (2 092 132€) provenant de nos partenaires institutionnels (70 % dans le cadre du contrat agence de l'eau) permettent de prévoir d'importants travaux.

La liste des opérations inscrites à ce budget d'investissement concerne en particulier de nombreuses mises en conformité des captages, la poursuite des schémas directeurs, des interconnexions de réseau.

A noter une ligne d'étude pour des recherches en eau sur le territoire (Nord et sud).

Au niveau des recettes, un emprunt est prévu à hauteur de 430 000 €.

OPERATIONS	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
CAPTAGES (RAR)	609 153 €	191 878 €
INTERCO ST CHRISTOL (RAR)	88 181 €	158 930 €
RENOUVELLEMENTS Arcens / St Martin / Belsentes	138 575 €	89 302 €

SCHEMAS DIRECTEURS St Clément / La chapelle / St Martin / Albon / St Julien d'Intres / Issamoulenc	13 219 €	43 884 €
Reprise Réservoir St PIERREVILLE (RAR)	142 592 €	53 200 €
St Genest Lachamp – Réservoir (RAR)	115 500 €	80 201 €
PROGRAMMES DIVERS (sécu, télégestion)	240 836 €	222 961 €
St Andéol de Fourchades – captage Moulin de la ville	170 000 €	119 350 €
St André en Vivarais, Rochepaule- SDAEP	80 000 €	56 000 €
Accons – Captage des Fangeas	171 000 €	120 120 €
Dornas – captage de Molines	125 000 €	92 400 €
Chanéac, La chapelle - captage	91 000 €	64 000 €
Etude de recherche en eau	35 000 €	28 000 €
St Julien d'Intres - interconnexion	90 000 €	46 690 €
Devesset – renouvellement conduite	258 000 €	180 320 €
St Julien Labrousse – renouv conduites	190 000 €	57 000 €
Divers conduites (St Martin, Issamoulenc, St André en Vivarais, St Agrève)	124 875 €	0 €
Divers travaux réservoirs	37 800 €	

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Déficit reporté	29 987 €	Prod des services	558 100 €
	Charges car général	20 470 €	Subvention AE RMC	16 200 €
	Charges personnel	30 000 €	Amort subventions	286 000 €
	Frais financiers	45 007 €	Prov créances douteuses	4 008 €
	Dépenses imprévues	7 336 €		
	Charges exception.	9 500 €		
	Dot amortissements	718 000 €		
	Prov créances douteuses	4 008 €		
	<b>Total Dépenses de fct</b>	<b>864 308 €</b>	<b>Total recettes de fct</b>	<b>864 308 €</b>

Comme pour l'eau, des charges de personnel seront affectées depuis le budget général.

A noter de même, la provision de créances douteuses à la demande du trésorier en lien avec des factures émises par l'ex régie.

Les recettes proviennent principalement des reversements de la part collectivité de la redevance assainissement. Une recette de l'agence de l'eau concerne les deux stations du Cheylard et de St Agrève (Prime pour épuration).

## INVESTISSEMENT

Michel Villemagne précise que le budget d'investissement pour l'assainissement est du même ordre que celui de l'eau.

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Remboursements prêts	165 000 €	Excédent reporté	683 449 €
	Chap 23	2 688 710 €	Subventions	1 868 613 €
	Op d'ordre TVA	2 000 €	Rbt TVA par fermier	2 000 €
	Amort subventions	286 000 €	Dot amortissements	718 000 €
	Dépenses imprévues	132 352 €	Op d'ordre TVA	2 000 €
<b>Total dépenses d'invst</b>	<b>3 274 062 €</b>	<b>Total Recettes d'invst</b>	<b>3 274 062 €</b>	

De nombreux investissements sont prévus (3 274 062 €).

Deux stations d'épuration sont prévues (St Pierreville et Belsentes- st Julien Labrousse).

A noter la prévision des études pour la réalisation des réseaux et des stations d'épuration de Chanéac, Le Chambon, st Jeure d'Andaure, St Barthélémy le Meil.

Le chapitre 23 (travaux) est financé par subvention et auto-financement.

Les subventions principales proviennent du contrat signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

A noter également que tout l'investissement de ce budget est financé sans avoir à recourir aux emprunts.

Il détaille les opérations inscrites au budget d'investissement :

OPERATIONS	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
Le Cheylard – divers suite travaux SDA (RAR)	315 473 €	210 131 €
St Martin – divers travaux suite SDA (RAR)	179 717 €	257 596 €
St Pierreville - STEP	735 000 €	588 511 €
Belsentes (st julien)-réseau + step (1ère phase)	675 287 €	540 229 €
St Agrève (Lac de Veron)	131 559 €	90 601 €
Arcens : réseaux séparatif	120 000 €	80 514 €
Le Chambon, Chanéac, St Jeure d'Andaure, St Barthélémy : études réseaux + station d'épuration (step)	258 130 €	En cours
Divers travaux réseaux et étude travaux 2022 (st Agrève, st clément)	148 000 €	En cours

Le Vice-président présente les opérations de station d'épuration de St Pierreville et Belsentes comme les 2 grosses opérations de l'année et des années à venir.

Concernant le Lac de Véron, il s'agit d'un renforcement.

Quant aux stations d'épuration du Chambon, St Jeure d'Andaure et St Barthélémy le Meil, elles sont soit défaillantes, soit absentes.

Michel Villemagne insiste pour finir sur le fait que, comme pour les budgets d'eau potable, ces budgets assainissements, on le voit, ne sont pas construits que pour les bourgs principaux. Cela paraît important de le souligner.

- **BUDGET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	38 520 €	Résultat reporté	15 752 €
	Autres charges	500 €	Prod des services	6 200 €
	Charges exceptionnelles	0 €	Part B. Général	50 000 €
	Dépenses imprévues	1 941 €	Locations	13 000 €
	Frais fin (int)	11 341 €		
	Dot aux amort	6 459 €		
	Virement section	26 191 €		
	<b>Total dépenses de fct</b>	<b>84 952 €</b>	<b>Total recettes de fct</b>	<b>84 952 €</b>
INVESTISSEMENT	Déficit reporté	12 695 €	Dot aux amort	6 458 €
	Rembt prêts (capital)	20 700 €	Affect réserves	12 695 €
	Chap 20 / 21 /23	9 449 €		
	Dépenses imprévues	2 500 €	Virement section	26 191 €
	<b>Total dépenses d'Invst</b>	<b>45 344 €</b>	<b>Total recettes d'invst</b>	<b>45 344 €</b>

Ce budget concerne le fonctionnement de la pépinière d'entreprise Pôleyrieux. L'essentiel des recettes proviennent pour l'essentiel du budget général. A noter une baisse de 11 000 € de la contribution du budget général.

Pour les chapitres 20 / 21 / 23 : peu de travaux sont proposés et prévus.

Les produits des services concernent les recettes annexes aux locations.

- **BUDGET ENERGIE**

Michel Villemagne présente ce budget comme étant un budget arrivé à une phase « adulte ». La vente de kW permet de réinvestir sur de nouvelles centrales photovoltaïques. C'est un budget qui s'autofinance, et qui est vertueux, car il peut générer de nouveaux investissements.

Il est prévu par exemple d'équiper le nouveau centre technique de panneaux photovoltaïques.

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges caractère général	8 387 €	Excédent report	61 380 €
	Personnel + imprév	11 000 €	Prod des services	16 000 €
	Dot amortissements	14 975 €	Amort subventions	5 991 €
	Virt à la sect d'invst	49 009 €		
	<b>Total dépenses de Fct</b>	<b>83 371 €</b>	<b>Total recettes de Fct</b>	<b>83 371 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses imprévues	4 000 €	Excédent reporté	10 167 €
	Amort subventions	5 991 €	Virt de la sect de fct	49 009 €
	Chapitre 22	60 160 €	Dot amortissements	14 975 €
	Rembt K emprunt	4 000 €		
	<b>Total dépenses d'Invst</b>	<b>74 151 €</b>	<b>Total recettes d'Invst</b>	<b>74 151 €</b>

- BUDGET ZA ARIC**

Selon le Vice-président, il faut que Val'Eyrieux commence à prévoir le rééquilibrage de ce budget. Le choix qui est fait et un choix sur la durée pour petit à petit parvenir à l'équilibre. Il faut faire montre de prudence quant à cette construction budgétaire.

Il a été décidé de ne pas prévoir de cession de terrain. « *Si cela devait se produire, nous voterions une décision modificative* » conclue Michel Villemagne.

Ainsi, il a été prévu le versement d'une subvention depuis le budget général à ce budget.

Josette Clauzier demande : « *si nous vendons un terrain, est-ce-que cela réduit l'emprunt ?* »

Réponse : oui.

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Déficit de fonctionnement	486 757 €	Produits	
	Charges car général	18 350 €	Op d'ordre S.F	18 350 €
	Frais financiers (int)	39 693 €	Participations reçues (BG)	526 469 €
	Autres charges courantes	19 €		
	<b>Total dépenses de fct</b>	<b>544 819 €</b>	<b>Total recettes de fct</b>	<b>544 819 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Déficit reporté	324 377 €	Emprunts	459 387 €
	Rembst capital prêts	166 660 €		
	Op d'ordre	18 350 €		
	<b>Total dépenses d'Invst</b>	<b>459 387 €</b>	<b>Total recettes d'Invst</b>	<b>459 387 €</b>

- BUDGET ZA PRÉS DE L'EYRIEUX**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Charges à caractère général	12 500 €	Excédent reporté	22 289 €
	Dépenses imprévues	1 000 €	Prod des services	51 900 €
	Frais financiers (int)	0 €	Op d'ordre	12 500 €
	Op d'ordre	51 900 €	Autres produits	8 400 €



	Virt à la sect d'invst	29 689 €		
	<b>Total dépenses de fct</b>	<b>95 089 €</b>	<b>Total recettes de fct</b>	<b>95 089 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Déficit reporté	656 826 €	Emprunts	587 737 €
	Rbt prêts (capital)	0 €	Op. d'ordre	51 900 €
	Op d'ordre	12 500 €	Vir de la sect fct	29 689 €
	<b>Total dépenses d'Invst</b>	<b>669 326 €</b>	<b>Total recette d'invst</b>	<b>669 326 €</b>

Michel Villemagne pose que chaque fois que nous vendons un terrain, nous réduisons le déficit d'investissement. L'emprunt baissera à chaque vente comme le disait Mme Clauzier tout à l'heure en parlant de la ZA Aric.

L'emprunt est terminé. Le déficit ne se creusera plus. Des ventes sont programmées en 2021.

- **BUDGET ZA RASCLES**

Il s'agit du plus récent de ces 3 budgets, dit Michel Villemagne. De la même façon que sur la ZA Aric poursuit-il, nous avons fait le choix de ne pas inscrire de recette liée à une vente de terrain. Malgré tout, quelques contacts ont été pris pour des ventes des terrains en 2021. Mais selon la règle prudentielle, il n'est pas souhaitable de positionner dès à présent de recette de vente.

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Charges car général	21 850 €	Excédent reporté	116 859 €
	Charges financières	5 682 €	Op d'ordre/stocks	21 850 €
	Virt à la sect d'invst	111 177 €		
	<b>Total dépenses de fct</b>	<b>138 709 €</b>	<b>Total recettes de fct</b>	<b>138 709 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Déficit reporté	664 759 €	Vir de la sect de fct	111 177 €
	Op d'ordre/stocks	21 850 €	Emprunts	595 532 €
	Remboursement prêt	20 100 €		
	<b>Total dépenses d'Invst</b>	<b>706 709 €</b>	<b>Total recettes d'invst</b>	<b>706 709 €</b>

Michel Villemagne s'excuse pour la durée de cette présentation (près d'une heure), reste à disposition pour des questions, et redonne la parole au Président.

Des délégués félicitent Michel Villemagne pour cette présentation.

Le Dr Jacques Chabal remercie Michel Villemagne pour cette présentation détaillée. Il souligne par ailleurs le choix d'avoir intégré l'eau et l'assainissement dans les compétences de cette collectivité, alors que ce n'est pas le cas de toutes les autres intercommunalités.

M. le Président propose à présent de passer au vote du budget primitif 2021 de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Budget général.**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Budget Eau.**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Budget Assainissement.**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Budget Activités économiques.**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Budget Énergie Val'Eyrieux.**

**Le Conseil communautaire, à 45 voix pour, 2 abstentions et 1 opposition, adopte le budget primitif 2021 du Budget ZA Aric.**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Budget ZA Prés de l'Eyrieux.**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Budget ZA Rascles.**

Le Dr Jacques Chabal présente alors au vote la délibération sur les taux de fiscalité :

## **B. Taux de fiscalité pour 2021**

Michel Villemagne rappelle qu'il est proposé pour 2021 le maintien des taux pour toutes les taxes et rappelle les taux adoptés en 2020 :

- Taxe foncière bâtie : 1,58 %
- Taxe foncière non bâtie : 8,66 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,07 %

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter les taux de fiscalité 2021 ci-dessous :**

- **Taxe foncière bâtie : 1,58 %**
- **Taxe foncière non bâtie : 8,66 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 26,07 %**

## **C. Taux de TEOM pour 2021**

Michel Villemagne rappelle que la compétence ordures ménagères a été prise par Val'Eyrieux sur la totalité du territoire par arrêté préfectoral du 16 mars 2015.

Il précise que dans le calcul de ces taux, certains montants ne sont pas facturés par les syndicats. Le maintien de ces taux permet de laisser une toute petite marge de moins de 10 000 € pour faire face à des dépenses complémentaires non prises en charge par les syndicats (exemple : les bennes à carton).

Il existe deux zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, définies comme suit:

- Zone 1 composée des communes suivantes : Devesset, Mars, Rochepaule, Saint Agrève, Saint André en Vivarais, Saint Clément, Saint Jeure d'Andaure.

- Zone 2 composée des communes suivantes : Accons, Albon d'Ardèche, Arcens, Belsentes, Chanéac, Dornas, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle sous Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Saint Andéol de Fourchades, St Barthélemy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, Saint Genest Lachamp, Saint Jean Roure, Saint Julien d'Intres, Saint Martin de Valamas, St Michel d'Aurance, Saint Pierreville.

Il est rappelé que la compétence a été subdéléguée à des syndicats pour ces deux zones.

Les taux 2020 étaient les suivants :

- Zone 1 = 11,49 %
- Zone 2 = 13,30 %

Au vu des participations sollicitées par les syndicats pour 2021, M. le Président propose le maintien des taux pour les deux zones.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter le maintien des taux de TEOM relativement à 2020, avec pour taux 2021 :**

- **Zone 1 : 11,49 %**
- **Zone 2 : 13,30 %**

#### **D. Transformation de l'avance remboursable versée au Labo.VE, en subvention**

M. le Président rappelle la délibération du 25 juin 2015, par laquelle le Conseil communautaire avait approuvé le versement d'une avance remboursable sans intérêt de 40 000 € à l'Association de préfiguration Le Labo.VE.

Afin de continuer à soutenir l'association dans son développement et ses projets futurs, il est proposé de transformer cette avance remboursable en subvention et donc de ne pas solliciter le reversement des 40 000 €.

Cette association se développe de façon intéressante pour le territoire, et Monique Roznowski est là pour en témoigner. Il est important que l'on puisse continuer à soutenir leur activité.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la transformation en subvention de l'avance remboursable de 40 000 € versée en 2015 à l'association Le Labo.VE et autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

## **2. CULTURE**

### **A. Signature de la convention triennale avec le SOAR Quelques p'Arts**

M. le Président laisse la parole à Monique Pinet, Vice-présidente en charge de la culture. Elle indique qu'il s'agit de renouveler pour 2021 à 2023 la convention d'objectif triennale entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et le Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR) Quelques p'Arts, labellisé Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP).

Monique Pinet résume en quelques points la convention et rappelle la qualité des spectacles présentés par le SOAR, l'importance de soutenir la création. Quelques p'Arts est connecté à notre territoire et les propositions y sont ajustées. Catherine Faure appuie ces mots en partageant avec l'assemblée la reconnaissance et la référence que peut avoir le SOAR dans le domaine artistique qui est le sien.

La Vice-présidente précise qu'elle a fait rajouter à la convention qu'en cas d'annulation, la représentation soit reportée à l'année N ou N+1. Elle énonce également que la subvention allouée est de 7 000€ par exercice, en échange de quoi la Compagnie s'engage sur 3 spectacles et la prise en charge des frais afférant. Elle énonce enfin qu'une subvention supérieure était demandée par le SOAR. Un délégué questionne sur le montant demandé, il s'agissait de 10 000€.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la convention triennale entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et le SOAR Quelques p'Arts, et autorise Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe.**

### **3. TOURISME**

#### **A. Validation de la convention d'objectifs 2021 avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme**

M. le Président donne la parole à Antoine Cavroy, Vice-président en charge du tourisme. Ce dernier rappelle que Val'Eyrieux a délégué la mission de service public de développement touristique en se dotant d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Cette convention d'objectifs permet de définir les différentes missions confiées à l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme. Elle reprend les objectifs touristiques du territoire et mentionne le soutien financier apporté par la Communauté de communes à l'EPIC. Elle doit être signée pour l'année 2021, pour une durée d'un an, entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme.

Antoine Cavroy liste l'ensemble des missions : l'Office du tourisme d'une part, et les missions de développement d'autre part ; qu'il s'agisse d'accueil et d'information, de promotion et de communication, d'animation touristique, de coordination et d'animation du réseau des prestataires touristiques, de développement des activités de pleine nature, de valorisation des équipements communautaires, de gestion de la taxe de séjour, d'observatoire local du tourisme et de commercialisation.

Le Vice-président précise que la subvention d'équilibre est nécessaire, bien qu'en 2021, comme il a été dit plus tôt, elle est revue à la baisse. L'autre moyen mis en œuvre, consiste à mettre à disposition de l'EPIC du personnel de la Communauté de communes pour le poste de Direction (un temps plein), et un poste de coordination sport nature pour un temps plein également.

Josette Clauzier interroge sur les contours des services supports assurés par Val'Eyrieux auprès de l'EPIC, et mentionnés dans la convention.

Le Dr Jacques Chabal rappelle les 4 centres concernés par la présence de l'EPIC et répond sur la notion d'attractivité et l'importance de la communication. Que des réflexions sont mises en place tous azimuts pour aller plus loin et aider au fur et à mesure. Il y aura un emprunt fait par l'EPIC pour parer à la baisse de subventions de la part de Val'Eyrieux.

Antoine Cavroy rajoute qu'il s'agit de la partie gestion RH + communication + services techniques sur le suivi des travaux.

Romain Shokmel, Directeur de l'EPIC complète en mentionnant le fait que l'on s'appuie également sur les services des communes (notamment concernant la partie technique / travaux).

Pour Josette Clauzier, cela représente plus de 2 ETP, et trouve cela normal.

M. le Président conclue en ces termes : « *l'EPIC vit sa vie, mais pour qu'il vive bien, Val'Eyrieux se tient devant, derrière, à côté* ».

Catherine Faure ajoute enfin : « *il faut qu'il y ait un travail commun* ».

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs 2021 avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme située en annexe, et autorise M. le Président à la signer.**

## **4. SCOT, URBANISME, MOBILITE, HABITAT, DECHETS**

### **A. Déchets : suppression de l'exonération de TEOM**

Yves Le Bon, Vice-président en charge, expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1521 du Code général des impôts qui permettent aux communes et à leurs groupements de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties où le service d'enlèvement des ordures ne fonctionne pas.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer l'exonération de la TEOM et charge M. le Président d'en notifier la décision.**

### **B. Mobilité : convention de coopération avec la Région**

Yves Le Bon indique que la Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, dite « LOM », modifie profondément le paysage institutionnel et organisationnel des transports publics en France et ce, quatre ans après la Loi NOTRe.

La LOM a, en particulier, pour effet d'inciter les Communautés de Communes à prendre la compétence mobilité et organiser, sur leur ressort territorial, les services de mobilité durable qui permettraient à leurs administrés de sortir de la dépendance à l'autosolisme, pour effectuer leurs déplacements réguliers ou occasionnels.

Dans le cadre des échanges conduits par la Région avec les Communautés de Communes, il est apparu qu'un transfert systématique aboutirait à un émiettement des compétences sur le territoire qui serait préjudiciable à la cohérence du développement des mobilités.

Aussi, sur la base du choix fait par la Communauté de communes Val'Eyrieux de ne pas prendre la compétence Mobilité, la Région agit aujourd'hui en tant qu'Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur ce territoire. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente convention partenariale.

M. le Vice-président précise que ce document type est en cours de co-écriture avec la Région sur la partie des "axes de travail". Cette co-écriture vise à reprendre tous les axes de mobilités portés par toutes les directions de la Communauté de communes, par l'EPIC ainsi que par le CIAS.

La convention sera signée pour une durée de 6 ans.

Yves Le Bon détaille alors la convention dont le projet est joint en annexe. Les transports réguliers de voyageurs sont toujours assurés par la Région, ainsi que les services de transports scolaires. Néanmoins, elle reste ouverte aux propositions des territoires selon les besoins. Le transport à la demande est un domaine dans lequel nous sommes engagés avec un taux de soutien de la Région de 60 %.

Les enjeux consisteront notamment à promouvoir les arrêts de car qualitatifs (la Région prend en charge l'accessibilité, le mobilier...). Ou bien encore à acquérir des véhicules pour gérer une desserte.

M. le Vice-Président note enfin qu'à l'article XIII, la Région propose un appui en termes d'ingénierie afin de favoriser l'émergence de projets initiés localement.

Yves Le Bon précise enfin qu'il ne s'agit pas d'une convention définitive, qu'il n'y a pas de contrainte de temps, mais qu'il s'agit là d'établir un accord de principe, mais qu'il est important de ne pas prendre à notre charge toute cette compétence.

M. le Président conclue en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'une convention définitive, qu'il reste encore du travail, mais que ce sont déjà des conceptions intéressantes pour des intercommunalités rurales dont nous faisons partie.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de convention présenté en annexe et autorise le Président à signer la convention.**

## **5. ÉCONOMIE, NUMÉRIQUE, AGRICULTURE, FORÊT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIES**

### **A. Approbation de la convention « Petites villes de demain »**

M. le Président donne la parole à Patrick Marcaillou, Vice-président en charge.

Il est demandé d'acter sur le programme Petites villes de demain, déployé par l'Etat. Ce programme vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ceci vise à conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme qui a une durée de 6 ans et s'organise autour de 3 piliers :

- Le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics.
- **L'accès à un réseau**, grâce au Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des **financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Les deux principaux bourgs centres du territoire Val'Éyrieux, Saint-Agrève et le Cheylard, étaient éligibles à ce programme. Compte tenu de l'intérêt que pouvait présenter ce programme tant au niveau communal qu'intercommunal, une candidature conjointe « Communauté de communes Val'Éyrieux – Saint-Agrève – Le Cheylard » a été déposée en novembre 2020 avec pour ambition :

- de nourrir la réflexion sur les projets de revitalisation et d'investiguer plus en profondeur certains axes.
- d'améliorer la coopération et mutualisation entre communes et Communauté de communes autour de la mise en œuvre des projets de revitalisation
- de renforcer l'ingénierie dédiée à l'animation des projets de revitalisation et de préciser l'organisation opérationnelle
- d'avoir un soutien financier pour la réalisation des investissements communaux et intercommunaux en faveur de la revitalisation des bourgs.

La candidature ayant été retenue, les trois collectivités ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de département de l'Ardèche, le 11 décembre 2020.

Il s'agit aujourd'hui d'acter l'engagement de la Communauté de communes Val'Éyrieux dans le programme Petites Villes de demain par la signature de la convention d'adhésion.

La convention d'adhésion (en pièce jointe) aura une durée maximale de 18 mois qui permettra de formaliser le projet et d'aboutir à une convention d'opération de revitalisation territoriale.

Elle a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;

- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Josette Clauzier souhaiterait avoir une liste exhaustive des programmes auxquels on adhère pour développer le territoire, car chaque fois il y a un nouveau programme.

Patrick Marcaillou s'engage à ce qu'une liste soit fournie.

Il s'attend en outre à ce qu'un membre de l'assemblée pose une question sur le coût. Ce sera, précise-t-il, financé à hauteur de 75%, avec un reste à charge de 10 000€ pour le financement du poste.

Catherine Faure s'assure qu'il s'agit d'un poste d'ingénierie de construction de projet mais aussi de suivi des actions, et demande si ce financement de 75% s'effectue sur 18 mois.

Patrick Marcaillou répond : sur 6 ans.

Catherine Faure demande une précision sur le coût de 10 000€, est-ce par an ? Réponse affirmative. Ce poste sera financé dans le cadre de la mise en place du programme, puis les actions elles-mêmes seront financées par les communes concernées.

Catherine Faure regrette que St Martin de Valamas ne soit pas concerné.

En effet, cela concerne les communes qui possèdent plus de 2 000 habitants. Ce qui fait que sur le territoire, seules deux sont éligibles.

Cédric Mazoyer rajoute que ce poste est déjà prévu et que l'idée consiste à le rattacher au pôle économie.

Josette Clauzier trouve que c'est difficile de s'y retrouver.

M. le Président remercie Morgane Maitrias pour le travail conséquent réalisé et d'avoir pu se rattacher à ce programme.

Néanmoins, après la signature des conventions, on attend la réalité des subventions.

Il conclue enfin : « *tout ce qui est pris par le Cheylard et St Agrève est redistribué sur les plus petites communes. Ces deux communes agissent tels des tuyaux d'irrigation* ».

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'engagement de la Communauté de communes dans le programme « Petites Villes de Demain », autorise le dépôt de toute demande de financement s'y rattachant, approuve la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », autorise Monsieur le Président à signer la convention et autorise le dépôt d'une demande de financement auprès de l'ANCT et de la Banque des territoires pour le co-financement d'un poste de chef de projet.**

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### A. Mise à jour de la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence

M. le Président laisse la parole à Monique Roznowski, Vice-présidente en charge.

Elle expose aux membres du conseil communautaire que le Centre de Gestion demande à ce qu'on délibère sur l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, qui prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant notamment les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Elle attire l'attention des membres sur l'article 45 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la publication d'un décret déterminant la liste des autorisations d'absence

liées à la parentalité et à l'occasion de certains évènements familiaux. Les autorisations spéciales d'absence fixées ce jour en séance sont donc susceptibles de prochainement évoluer.

Elle précise enfin que l'agent devra être obligatoirement en activité pour en bénéficier.

#### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **Article 1** : Sous réserve des nécessités de service, les agents peuvent bénéficier, au titre de l'année civile, des autorisations spéciales d'absence suivant les tableaux ci-annexés, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021
- **Article 2** : Les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public peuvent bénéficier de ces autorisations d'absence.
- **Article 3** : Les autorisations spéciales d'absence doivent être prises au moment de l'événement et ne peuvent être reportées. Lorsque l'événement intervient au cours d'une période de congés annuels, de repos compensateur ou de jours ARTT, les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation spéciale d'absence. Elles ne seront également pas reportées.

## **7. ACTION SOCIALE ET ENFANCE-JEUNESSE**

### **A. Engagement de soutien au centre socio-culturel de St Agrève, dans le cadre du renouvellement de son projet social 2022-2025, en vue de l'obtention de l'agrément CAF.**

Monsieur le Président présente qu'il s'agit d'une délibération concernant le soutien du centre socio-culturel qui est depuis un an dans une démarche de renouvellement de son projet social en vue d'un nouvel agrément CAF sur la période 2022-2025. Le montant défini est de 27 000€ € (compétence enfance/jeunesse) et 4000€ (appel à projet jeunesse) pour la première année de l'agrément (2022).

Le centre socioculturel pour son projet a défini 5 orientations :

- Participer à l'attractivité du territoire
- Renforcer le lien social
- Accompagner la jeunesse (11-30 ans)
- Redonner du sens à l'idée de citoyenneté
- Faciliter la transition écologique

Thierry Girot, Vice-président en charge, précise que le rayonnement s'effectue sur un territoire plus vaste que St Agrève même qui englobe le plateau.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à s'engager sur un soutien à l'association Centre socio-culturel de Saint-Agrève sur la période de l'agrément 2022-2025 au regard du projet social, et approuve le montant de subvention de fonctionnement à hauteur de 27 000 € (compétence enfance jeunesse) et de 4000 € (appel à projet jeunesse) pour l'année 2022.**

M. le Président remercie l'assemblée pour toutes les délibérations adoptées.

## **8. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

### **➤ Conférence des maires**

Une restitution nous sera proposée par le CODIR

### **➤ Synthèse du CIAS**



Le numérique et l'itinérance sont les deux sujets principaux en cours de développement. Le choix est fait par le CIAS d'aller vers les petites communes, le travail réalisé sera bien sûr mis à disposition.

➤ **PLU**

Les votes d'opposition au transfert de la compétence PLU est requis, en conséquence de quoi la Communauté de communes deviendrait l'organe compétent. Néanmoins, le Dr Jacques Chabal précise que la majorité est déjà obtenue pour le non transfert. Cela n'empêchant pas bien évidemment que chacun dans ses communes en délibère.

➤ **Territoire d'Industrie**

M. le Président expose que nous avons écrit au Préfet car nous souhaitons relancer la démarche sans avancée depuis 2018. On a mis à profit la relance en y ajoutant une mise à jour.

Il s'agit à présent de voir, dans les conditions actuelles, quelles sont les interlocuteurs de la Région qui pourraient se déplacer. Notre industrie bouge, il faut voir comment elle peut se développer.

Le Dr Jacques Chabal remercie Morgane Maitrias et Patrick Marcaillou pour le travail effectué.

➤ **Le Contrat de Plan Etat Région (CPER)**

M. le Président laisse la parole au Directeur Général des Services, Cédric Mazoyer, pour faire état de ce sujet.

Concernant le CPER, on n'est pas signataires, annonce Cédric Mazoyer, mais on a été sollicité par les services préfectoraux pour faire remonter nos projets d'ampleur intercommunale sur les deux sujets suivants :

1) L'interconnexion par les mobilités douces

→ Liaison gare de St Agrève et le lac de Devesset

→ Réhabilitation de la gare

→ Liaison de la Dolce Via et de la Via Fluvia pour permettre un maillage de ces voies vertes et travailler sur l'attractivité du territoire.

Et ce pour un montant prévisionnel de 2 millions d'euros.

2) La construction d'un complexe Omnisport au Cheylard en remplacement du complexe actuel.

Ce projet est fléché mais il est important de se positionner dès maintenant.

Le Dr Jacques Chabal rappelle à ce propos que le lycée a pu ouvrir mais avec la nécessité de se doter d'un tel équipement. Celui-ci n'est plus aux normes, il n'a pas les qualités requises.

Roger Perrin, le Vice-président en charge du sport et de la vie associative conclue qu'il est à la fin d'un cycle.

➤ **Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

L'idée de ce contrat consiste à ce qu'à terme, l'ensemble des subventions apportées par l'Etat, fasse l'objet d'un seul document. Il faudra faire en sorte par exemple, que les subventions de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), y soient répertoriées. On a commencé à y travailler, précise Cédric Mazoyer.

Dans les mois qui arrivent il s'agira :

1) De signer un premier contrat « chapeau » d'initiatives, puis ensuite détailler au fil des ans, y rajouter des éléments.

2) De signer le CRTE avec des engagements financiers.

M. le Président rajoute qu'au fur et à mesure que le temps passe, l'enveloppe diminue pour ces contrats.

Le Dr Jacques Chabal remercie le Directeur Général pour la veille mise en place car Val'Eyrieux pourrait faire parti des premières collectivités locales à s'y positionner.

➤ **Référent accueil par commune**

Patrick Marcaillou annonce que les mairies vont recevoir un courrier concernant les nouveaux arrivants : entreprises ou salariés. L'objet consistant à favoriser l'intégration des nouveaux habitants. Chaque commune sera appelée à désigner un référent accueil. Une réunion va avoir lieu à une date qui reste à

définir. Un courrier vous sera envoyé dans les 10 jours. En référence, nous pouvons citer le livret d'accueil qui a été créé à l'initiative de la commune de Mariac.

### ➤ **Les développeurs de parcs éoliens**

Patrick Marcaillou alerte sur la vigilance à avoir vis-à-vis des développeurs de parcs éoliens. Il appelle la maire de la commune de La Chapelle sous Chanéac, Michelle Thomas, à témoigner du démarchage dont sa commune a fait l'objet. Elle raconte qu'une société a fait le forcing et que le conseil municipal a validé l'étude, mais qu'une association du village s'est montée pour s'y opposer.

Le Vice-président ne souhaite pas que cette situation se cristallise. Il rappelle que la CCVE dispose d'un outil : la SEMLEER, qui est référent technique sur la question, qu'elle peut proposer des orientations. A voir comment ça peut s'organiser.

Catherine Faure ajoute qu'en effet, les communes sont démarchées et qu'il est nécessaire que les communes et les habitants aient bien toutes les informations entre leurs mains pour pouvoir se positionner en connaissance de cause. Il lui semble qu'une réunion générale soit utile pour transmission d'information.

M. le Président appuie sur le fait que la SEMLEER soit bien reconnue au sein de conseil communautaire. Il propose qu'un rendez-vous soit pris avec elle, pour éviter que tout cela ne génère des conflits.

Il suggère une unité de voix au sein de la collectivité : « *Répondre NON, et voir avec la SEMLEER. Et se méfier des gens qui arrivent avec des miracles* ».

Catherine Faure s'accorde en disant qu'en effet, ils démarchent les propriétaires appâtés par le gain.

Morgane Maitrias précise qu'il ne s'agit pas d'une compétence communautaire, et qu'en effet, ils ne s'adressent pas forcément à la mairie, mais directement aux propriétaires. Elle souhaite que cela ne dégénère pas. Puis elle conclue qu'une réunion sera organisée avec la SEMLEER pour savoir ce qui est intéressant de faire ou pas.

Le Dr Jacques Chabal appuie sur le fait qu'il est nécessaire que les élus comprennent la puissance future de la SEMLEER.

En conclusion, M. le Président s'engage à gérer au mieux les 26 millions d'euros de budget avec l'exécutif. Il souhaite remercier les délégués pour les débats et les réflexions qui se sont tenus puis laisse la parole à Dorian Rey en le remerciant une nouvelle fois pour son accueil.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 21h30

**Dr Jacques CHABAL**  
Président de la Communauté de  
Communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

